



Séance de l'assemblée délibérante du 23 Septembre 2020

Délibération n°16/2020

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 15 septembre deux mille vingt, s'est réuni à 17 heures trente, le mercredi 23 septembre deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BLANC Fanny
BRUHAT Pascal
BUCHE Jean-Pierre
DAVENNE Jean-Louis
DELAUGERRE Jean
DESTOMBES Grégory
PETEL Gilles
SALLES Daniel
QUINTON Amalia

Titulaires excusés :

DESFORGES Antoine

Suppléants présents :

BERNARD Françoise
DUPECHER Pierre
PHAM Catherine
RANCY Danielle

Suppléants excusés :

AUGER Céline
CHOFFRUT Marie-Françoise
DESCHAMPS Maurice
LACOUR Julien
MEYNIER Cédric
SOLOIS Karine

Représentation : En l'absence de Monsieur Antoine DESFORGES, son suppléant Monsieur Pierre DUPECHER a un droit de vote.

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9	1			10	9	0	1

Objet : ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°1bis/2018 du 7 février 2018 du comité syndical du SEAT approuvant la modification statutaire portant le nombre de délégués titulaires à 5 par EPCI ;

Considérant la délibération de Billom Communauté en date du 26 mars 2018 et la délibération n°18-76 de Mond'Arverne Communauté en date du 26 avril 2018 validant la modification statutaire du SEAT,

Considérant l'arrêté préfectoral n°18-00626 du 25 mai 2018 attestant de cette modification statutaire,

Considérant la délibération de Billom Communauté en date du 07 septembre 2020 désignant Fanny BLANC, Jean-Pierre BUCHE, Daniel SALLES, Jean DELAUGERRE et Amalia QUINTON, comme délégués titulaires.

Considérant la délibération de Mond'Arverne Communauté en date du 16 juillet 2020 désignant Pascal BRUHAT, Jean-Louis DAVENNE, Gilles PETEL, Grégory DESTOMBES et Antoine DESFORGES comme délégués titulaires,

Monsieur Jean Pierre BUCHE, Président sortant, ouvre la séance. Il cède la parole au doyen d'âge.

Monsieur Jean DELAUGERRE, doyen d'âge, fait l'appel des délégués désignés par les Conseils Communautaires de Mond'Arverne et Billom pour siéger au Conseil du Syndicat d'Etudes d'Aménagement Touristique. Puis il déclare installé ledit SYNDICAT MIXTE.

Monsieur Jean DELAUGERRE, en qualité de doyen d'âge, demande à ce que l'assemblée procède à l'élection du Président, de deux Vice-Présidents et d'un autre membre.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean DELAUGERRE fait appel des candidatures.

Pour la fonction de Président, un seul candidat se déclare : Jean-Pierre BUCHE.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 2

Nombre de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Jean-Pierre BUCHE : 8 voix (huit).

Jean-Pierre est élu Président.

Jean Pierre BUCHE prend la présidence de la séance. Il rappelle les modalités d'élection des membres du BUREAU Syndical et donne lecture de l'article 6 : « le bureau est composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-présidents dans la limite de 30 % de l'effectif du conseil syndical et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

Conformément aux statuts précités il propose la nouvelle composition du bureau, à savoir : un Président, deux Vice-Présidents et un autre membre. Cette proposition est votée à main levée à l'unanimité.

Jean-Pierre BUCHE fait procéder à l'élection des deux Vice-Présidents et d'un autre membre.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Pour la fonction de Vice-Président, un seul candidat se déclare : Pascal BRUHAT.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 1

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Pascal BRUHAT : 9 voix (neuf)

Pascal BRUHAT est élu premier Vice-Président.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Pour la fonction de Vice-Président, un seul candidat se déclare : Jean DELAUGERRE.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 0

Nombre de suffrage exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Jean DELAUGERRE : 9 voix

Daniel SALLES : 1 voix.

Jean DELAUGERRE est élu deuxième Vice-président.

Le Président propose ainsi de procéder à un vote pour nommer un autre membre du bureau du SEAT.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Un candidat se déclare : Grégory DESTOMBES.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 2

Nombre de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Grégory DESTOMBES : 8 voix

Grégory DESTOMBES est élu membre du bureau.

Au terme de cette élection, les nouveaux membres du bureau du SEAT sont désignés.

Le bureau du SEAT se compose ainsi de :

- M. BUCHE Jean-Pierre en tant que Président,
- M. BRUHAT Pascal en tant que premier Vice-Président,
- M. DELAUGERRE en tant que deuxième Vice-Président,
- M. DESTOMBES Grégory en tant que membre du bureau.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 063-256303520-20200923-2020_16-DE